



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

**Plan de gestion pluriannuel des opérations
de dragage d'entretien sur le canal de
Bourgogne (21 - 89 - 10)
Constat de report**

N°Ae : 2014-10

Constat de report d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur le projet de Plan de gestion pluriannuelle des opérations de dragage d'entretien sur le canal de Bourgogne par courrier du préfet de la Côte-d'Or en date du 15 janvier 2014 ; le dossier ayant été reçu complet le 27 janvier 2014, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 28 janvier 2014.

Par courrier en date du 27 mars 2014, ci-joint, le préfet de la Côte-d'Or a informé le président de l'Ae de la décision du maître d'ouvrage, Voies navigables de France, de compléter de façon significative le dossier, et de sa décision de saisir à nouveau l'Ae une fois les dossiers complétés réceptionnés

Réunie en séance le 23 avril 2014, date à laquelle la délibération sur ce projet était inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.

COPIE POUR INFORMATION



Direction départementale des territoires

Dijon, le 27 mars 2014

Service de l'Eau et des Risques

Bureau "Police de l'Eau"

Monsieur le Président de l'Ae-CGEDD
Ministère de l'écologie, du développement durable et
de l'énergie
Conseil Général de l'environnement et du
développement durable
AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Tour Pascal B

92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Référence : ED

Vos réf. :

Affaire suivie par : Hélène MOUCADEAU

helene.moucadeau@agriculture.gouv.fr,

Tél. 03 80 29 44 32 – Fax : 03 80 29 42 60

Objet : Dossier d'autorisation concernant le PGPOD du canal de Bourgogne

Mon service instruit le dossier de demande d'autorisation au titre de la police de l'eau déposé par Voies Navigables de France concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage sur le Canal de Bourgogne (numéro d'enregistrement au guichet unique: 21-2013-00108).

Par courrier en date du 15 janvier 2014, je vous ai informé de la complétude de ce dossier qui était de ce fait considéré comme soumis à votre avis dans sa forme définitive.

Le 28 février 2014, le pétitionnaire nous a informé qu'il souhaitait compléter le dossier de façon significative afin d'améliorer sa recevabilité et a sollicité, de ce fait, une suspension du délai d'instruction.

Par courrier de ce jour, j'ai confirmé à Voies Navigables de France que je suspendais l'instruction de la procédure engagée à compter du 28 février 2014 pour une durée de 8 semaines.

Ces modifications conduiront à une nouvelle saisine de votre instance après réception des dossiers complétés.

La Chef du Bureau "Police de l'Eau"


Eléonore ROUSSEAU

57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex - Tél. : 03 80 29 44 44 – fax : 03 80 29 43 99

<http://www.cote-dor.gouv.fr>

Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République